



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3260

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Voeux présentés par les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Synergies-Avenir, Socialistes et républicains métropolitains, Europe Ecologie Les Verts et apparentés, Socialistes et apparentés, Parti radical de gauche, Lyon Métropole gauche solidaires, Centre démocrate Lyon Métropole et Métropole et territoires

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3260**

commission principale :

objet : **Voeux présentés par les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Synergies-Avenir, Socialistes et républicains métropolitains, Europe Ecologie Les Verts et apparentés, Socialistes et apparentés, Parti radical de gauche, Lyon Métropole gauche solidaires, Centre démocrate Lyon Métropole et Métropole et territoires**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Considérant qu'en application de l'article 27 du règlement intérieur du Conseil :

"Le Conseil de la Métropole peut émettre des voeux sur tout objet d'intérêt métropolitain. Il peut également émettre des motions dans le cadre des compétences de la Métropole de Lyon.

Les voeux ou motions sont des expressions d'opinions qui :

- ne présentent ni caractère décisive, ni engagement juridique ou financier pour la Métropole ;
- ne sauraient former mise en demeure ou injonction vis-à-vis de l'exécutif de la Métropole.

Tout projet de vœu ou de motion doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées et de la vie de l'institution cinq jours francs au moins avant la séance du Conseil en vue de laquelle il est transmis, sauf cas d'urgence appréciée par le Conseil.

La recevabilité du projet de vœu ou de motion est appréciée par le président ou son représentant en conférence des présidents.

La conférence des présidents enregistre les temps de parole demandés en vue de la mise en discussion du projet de vœu ou de motion.

L'auteur du projet de vœu ou de motion peut demander à le soumettre au vote du Conseil. L'opportunité de la mise aux voix est laissée à l'appréciation du président du Conseil de la Métropole qui peut, notamment, renvoyer le dossier pour examen par une ou plusieurs des commissions thématiques visées à l'article 29."

Considérant que les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et AGIR - La droite constructive et apparentés ont déposé à la direction des assemblées et de la vie de l'institution, le 3 décembre 2018, un projet de vœu intitulé : "Vœu visant à garantir que la fiscalité carbone soit exclusivement utilisée au financement de nouvelles actions pour accélérer la transition énergétique" ;

Considérant que les groupes Synergies-Avenir, Socialistes et républicains métropolitains, Europe Écologie Les Verts et apparentés, Socialistes et apparentés, Parti radical de gauche, Lyon Métropole gauche solidaires, Centre démocrate Lyon Métropole et Métropole et territoires ont déposé à la direction des assemblées et de la vie de l'institution, le 4 décembre 2018, un projet de vœu intitulé : "Reverser une partie de la contribution Energie Climat directement à la Métropole de Lyon pour financer les actions de son Plan Climat Air Energie Territorial" ;

Considérant que lesdits projets de vœux ont été examinés lors de la Conférence des Présidents du 6 décembre 2018 ;

Considérant qu'il appartient à l'Exécutif de proposer une formulation amendée permettant la synthèse des 2 vœux présentés ayant le même objet ;

Vu le projet de vœu ci-après annexé ;

#### **DELIBERE**

**Approuve** la version amendée par l'Exécutif et intitulée "Reverser une partie de la contribution Energie Climat directement à la Métropole de Lyon pour financer les actions de son Plan Climat Air Energie Territorial", synthèse des 2 vœux présentés par les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Synergies-Avenir, Socialistes et républicains métropolitains, Europe Écologie Les Verts et apparentés, Socialistes et apparentés, Parti radical de gauche, Lyon Métropole gauche solidaires, Centre démocrate Lyon Métropole et Métropole et territoires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**